



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Note
aux
opérateurs**

Montreuil, le

/ 9 JUIN 2023

Objet : Désactivation des EORI d'opérateurs et établissements inactifs

Vous êtes informés de la mise en œuvre en 2023 d'une désactivation des EORI des opérateurs radiés du RCS (SIREN inactifs) ou rattachés à des établissements fermés (SIRET inactifs).

Cette désactivation s'articulera autour de deux actions :

- la désactivation de tous les EORI (y compris l'EORI SIREN lorsqu'il existe) des opérateurs radiés du RCS (lorsque le SIREN et tous les SIRET sont inactifs)
- la désactivation des EORI SIRET des établissements fermés (SIRET inactif) des opérateurs toujours actifs.

La désactivation automatique de ces EORI via une mise à jour informatique aura lieu le 20 novembre 2023, et sera, par la suite, réalisée de façon semestrielle en janvier et en juin de chaque année afin de mettre à jour périodiquement les bases de données douanières.

Votre attention est attirée sur le fait que des flux pourront potentiellement être bloqués si la relation de dédouanement correspondante ou l'autorisation douanière associée repose sur un EORI rattaché à un SIRET inactif auprès de l'INSEE.

Vous êtes invités à effectuer toute vérification nécessaire sur les EORI que vous utilisez et, si besoin, prendre l'attache des pôles gestion des procédures (PGP) des bureaux de douane de rattachement des établissements concernés (ou le service grands comptes si vous en dépendez) afin d'effectuer les mises à jour qui s'imposent dans le délai imparti.

Le bureau Comint1 demeure à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le chef de bureau,

Michel BARON

Sous-direction du commerce international
Bureau Politique du dédouanement
Sous-direction des affaires juridiques et de la lutte contre la fraude
Bureau Politique des contrôles
11, rue des Deux Communes
93 558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr
Affaire suivie par : Cellule statut des opérateurs
Courriel : dg-comint1-eori@douane.finances.gouv.fr
Réf. :

2 3 0 1 3 2